

UNE ÉDUCATION PLUS QUE JAMAIS PRIORITAIRE



La politique d'éducation prioritaire repose sur un principe de justice sociale: « donner plus à ceux qui ont moins » pour faire réussir les élèves des milieux populaires. Or, la succession de dispositifs depuis 35 ans n'a pas permis de répondre à cette attente. Les rapports PISA rappellent que l'école française est l'une de celles qui reproduit le plus les inégalités et qui, même, les accroît. Malgré une priorité affichée, les conditions de scolarisation n'y sont pas significativement différentes et le nombre d'élèves par classe, bien qu'inférieur, a tendance à se rapprocher de la moyenne nationale. La mise en place de dispositifs pour la scolarisation des moins de trois ans ne concerne encore qu'un nombre trop restreint d'écoles. Par ailleurs, des écoles qui relèveraient de l'éducation prioritaire n'y ont pas été intégrées lors de la révision récente de sa cartographie. Pour autant, la mise en place de maîtres supplémentaires, de la scolarisation des moins de trois ans et de temps mis à disposition des enseignants en REP+ pour travailler en équipe constituent des premières mesures prometteuses dans la lutte contre les inégalités scolaires.

Les enseignants doivent faire face à des injonctions paradoxales, notamment faire réussir tous les élèves sans en avoir vraiment les moyens. Les nouveaux dispositifs, l'allègement du temps d'enseignement des enseignants en REP+ amorcent un changement qui doit être confirmé. Maintenant, il est nécessaire de passer à la vitesse supérieure en étendant ces mesures à l'ensemble des écoles relevant de l'éducation prioritaire et en s'appuyant sur la professionnalité et l'autonomie pédagogique des équipes enseignantes. La scolarisation des moins de trois ans dans des dispositifs

spécifiques d'accueil est un gage de réussite scolaire pour les enfants issus des milieux populaires: il faut la renforcer. Il est nécessaire également de réduire significativement le nombre d'élèves par classe afin de réduire les inégalités, comme le soulignent les travaux de Th.Piketty et de M.Valdenaire. Le nombre d'enseignants spécialisés pour la prévention de la difficulté scolaire et l'adaptation scolaire doit aussi être augmenté. Plus globalement, cette politique doit s'accompagner d'une réelle politique de mixité afin de créer les conditions de réussite de tous les élèves.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Une diminution réelle des effectifs par classe : pas plus de 20 élèves par classe et pas plus de 15 élèves en toute petite section.

Une formation des enseignants qui prend en compte la spécificité des difficultés que rencontrent les élèves les plus éloignés de l'école et le lien avec les familles.

La multiplication de la co-intervention grâce au « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école et ce, dès.

Une scolarisation précoce pour les moins de trois ans dans des dispositifs spécifiques.

L'augmentation du temps d'allègement d'enseignement et son extension à l'ensemble des écoles.

La mise en place d'une réelle politique de mixité sur tout le territoire.

Une cartographie de l'éducation prioritaire prenant en compte des situations de paupérisation de la population et des écoles.